

Il ne me reste que trois minutes et j'aurais voulu poser plusieurs questions. Avant que j'en pose de nouvelles, je voudrais qu'on réponde à celles dont j'ai saisi la Chambre il y a eu deux semaines hier. En effet, si on répond à ces questions, nous pourrions certainement en poser d'autres à la lumière des réponses que nous aurons reçues. Je voudrais également poser une question supplémentaire. Lorsque M. McMahon a communiqué par téléphone avec le ministre du Commerce, et qu'il a retiré à l'improviste les offres qu'il avait faites, qui étaient complètes au point de tenir compte des lacunes de la proposition de la *Trans-Canada*, le ministre l'a-t-il menacé de lui jeter un sort à moins qu'il ne retire ses offres? Je voudrais voir convoquer M. McMahon. Je voudrais l'entendre déposer devant un comité et pouvoir lui demander ce qui s'est passé. Quelle a été sa conversation avec le ministre du Commerce. Certes, je ne crois pas que le ministre se soit montré réservé dans ses propos. Il n'a guère été circospect quand il a voulu détruire le Parlement par la force.

Je voudrais aussi poser certaines questions sur la proposition de la *Northern Natural Gas Company*. Je demanderai au ministre du Commerce si Gerald Waring a bien indiqué le motif véritable pour lequel la *Northern Natural Gas* avait vu, en juillet-août 1955, rejeter son offre de payer six ou sept cents de plus par mille pieds cubes à Minneapolis, région desservie par la société en cause. Je demanderai si, comme le rapporte la personne que j'ai mentionnée, le ministre a bien dit, à cette occasion, c'est-à-dire le 6 mars 1956, en s'adressant à M. Merriam, président de la *Northern Natural Gas Company*, que cette société n'obtiendrait pas un pied cube de gaz canadien tant qu'il dirigerait notre économie.

Est-ce à cause de cette déclaration que le ministre du Commerce aurait, d'après M. Waring, faite à M. Merriam, président de la *Northern Natural Gas Company*, que la population canadienne, c'est-à-dire nos consommateurs, vont être privés de certains avantages et payer un prix plus fort que celui qu'on demandera aux consommateurs américains, ce dont pâtiront aussi les producteurs de notre pays?

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire dès le début que la dernière déclaration de l'honorable député ne repose pas sur la réalité. Je n'ai pas échangé de pareille correspondance avec M. Merriam, ni ai-je eu de tels entretiens avec M. Merriam. Il y a au moins douze mois que je n'ai vu M. Merriam.

**M. Diefenbaker:** C'était en juillet 1955.

**M. Lennard:** Les entretiens ont pu avoir lieu par téléphone.

[M. Diefenbaker.]

**Le très hon. M. Howe:** Cette déclaration de M. Waring ne repose pas sur la réalité. Qui l'a dit à M. Waring?

**M. Small:** Soumettez-la à un comité.

**Une voix:** Pourquoi tout ce mystère?

**Le très hon. M. Howe:** Mystère? Mon honorable ami a correspondu longtemps avec ceux qui s'opposaient à la demande de la *Trans-Canada*.

**M. Diefenbaker:** Et j'ai produit intégralement toute la correspondance; mais vous ne l'avez pas fait.

**Le très hon. M. Howe:** Je pourrais produire une ou deux lignes que vous n'avez pas produites, mais je ne m'en suis pas préoccupé parce que je n'ai pas pensé que l'opinion de mon honorable ami en valait la peine. Il est bien beau de ne pas tenir compte des facteurs de charge ni des pressions, ainsi qu'il l'a fait dans ce cas. Il compare des choses inégales. J'ai ici la liste des tarifs de la *Trans-Canada*; elle se fonde sur des contrats conclus par cette société d'une extrémité à l'autre du Canada.

D'abord, nous prendrons les contrats de facteurs de charge intégrale et je vous fournirai les taux pour les divers facteurs de charge.

**M. Diefenbaker:** Quelle en est la date?

**Le très hon. M. Howe:** Il s'agit du barème révisé en cours à l'égard de contrats pour 140 millions de pieds cubes de gaz environ, qui ont été établis sur cette liste. Si l'on prend le facteur de charge intégrale, et cela veut dire que les gens achèteront et paieront le gaz suivant la charge intégrale maximum chaque année...

**M. Hodgson:** Et si ce n'est pas une charge intégrale?

**Le très hon. M. Howe:** Voilà les comédiens. Nous avons eu le héros de carton-pâte, mais laissons les comédiens pour une autre fois. Suivant la charge intégrale le prix en Saskatchewan s'établira à 21.3c. le mille pieds cubes; au Manitoba, à 26.2c.; dans l'Ouest de l'Ontario, à l'ouest de Nipigon, à 34.5c.; dans le nord de l'Ontario, de Nipigon à Cobalt, à 43c.; dans le centre de l'Ontario, à 44.5c. et de Whitby à Montréal, à 46.6c.

**M. Diefenbaker:** Qu'en est-il du prix du gaz non distribué à Niagara? Combien le vendra-t-on?

**Le très hon. M. Howe:** On n'a pas conclu de contrat à l'égard du gaz non distribué à Niagara, et il n'a pas été soumis de demande d'exportation de gaz à cet endroit. Cependant, si vous voulez les taux pour le gaz à débit susceptible d'interruption, ils seraient